

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ EM / Etat Civil/ Funéraire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 26 septembre 2015
Rapport n° 15/5-10

OBJET **REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**
AFFECTATION DU RESULTAT 2014

L'exécution du Budget 2014 des cimetières et du crématorium de la Commune telle qu'elle ressort du compte administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du compte de gestion du receveur municipal d'autre part, fait apparaître un excédent cumulé de 126 618,02 euros en section d'exploitation.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

* 126 618.02 euros en section d'exploitation (article 002 / BS 2015)

Conformément à l'instruction budgétaire M4, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15510-1-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 26 septembre 2015
Délibération n° 15/5-10

OBJET **REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**
AFFECTATION DU RESULTAT 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/5-10 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marylise ISIDORE, 14^{ème} Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

10 votes par abstention
(dont 4 votes par procuration)

pour



*M. Dominique FOURNEL, M. Richenel HUBERT,
M. René-Paul VICTORIA, Mme Lisianne DOKI-THONON,
Mme Faouzia VITRY et M. Serge HOARAU*

autres élus présents et mandatés

Autorise l'affectation au budget supplémentaire 2015 du résultat de l'exercice 2014 au Budget Annexe :

* Section d'Exploitation (Article 002) 126 618,02 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15510-2-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015


Gilbert ANNETTE